



Palestine qui sont les responsables du génocide en cours ?

2 et 3 février 2024

La Cour Internationale de Justice a suivi la demande de l'Afrique du Sud et considère qu'il existe un « *risque sérieux de génocide* » perpétré par l'armée israélienne dans la bande de Gaza.

Elle n'a pas été jusqu'à ordonner un cessez-le-feu. Mais elle a demandé à Israël de prendre des mesures pour empêcher le meurtre et tout préjudice à l'encontre des civils dans la bande de Gaza, comme *s'abstenir de tuer des membres d'un groupe et ne pas imposer des conditions qui pourraient empêcher les femmes d'accoucher ; de prendre sans délai des mesures effectives pour permettre la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence*.

Tel-Aviv doit fournir à la CIJ un rapport sur l'ensemble des mesures qu'il aura prises pour exécuter la présente ordonnance dans un délai d'un mois.

Une décision prise à la majorité des 17 juges siégeant à La Haye et qu'on pensait être contraignante ! La CIJ ne disposant pas d'une force de police pour faire appliquer ses décisions, celles-ci sont, de fait, placées sous la responsabilité de la communauté internationale...

Mais que décident les principaux soutiens d'Israël ? Prétendant le fait que douze employés (immédiatement suspendus) parmi les 13 000 qui exercent au sein de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine à Gaza (UNWRA) ont été accusés par les services de communication du Shin Beth israélien, d'avoir participé aux attaques du 7 octobre, neuf pays occidentaux, États-Unis, Grande Bretagne, Canada, Australie, Italie, Allemagne, Finlande et France décident d'interrompre leurs contributions financières !

<http://www.couserans-palestine.fr/>

TSVP =>

Une décision lourde de conséquences pour les Palestiniens de Gaza car cette organisation est vitale pour la survie de 2 millions de personnes alors que la situation humanitaire s'aggrave toujours un peu plus ! L'ONU par la voix d'Antonio Guterres a appelé ces pays à reconsidérer leur décision, soulignant que les Palestiniens de Gaza ne méritent pas une punition collective !

Cette décision est d'un cynisme incroyable ! Elle remet en cause l'existence même du Droit international si même la Cour Internationale de Justice n'est pas respectée !

Elle démontre aussi une fois de plus le soutien que les pays occidentaux apportent à Israël depuis sa création ! *Que reste-t-il donc aux Palestiniens pour réclamer leur Droit, sinon la Résistance ?*

Et si les véritables responsables du 7 octobre étaient les pays occidentaux qui n'ont jamais exigé d'Israël l'application du Droit International, en particulier après les accords D'Oslo ?

Agenda :

* **Mardi 6 février** : projection du film **Yallah Gaza** à l'Estive à Foix à 20h30 suivie d'un débat avec : *Abeer HAMAD, franco-palestinienne, conseillère technique et artistique du film Yallah Gaza, intervenante dans le film et Sarah KATZ, protagoniste du film Yallah Gaza, responsable de l'équipe de projets de l'Union Juive Française pour la Paix.*

Covoiturage depuis St-Girons à 19h15 au Foirail.

* **Samedi 10 février** : **Manifestation à Foix** à l'appel de plusieurs organisations syndicales et du collectif ariégeois « Boycott, Désinvestissement, Sanctions jusqu'à ce qu'Israël respecte le Droit International » :

Rassemblement sous la halle de Villote à Foix à 11h00 pour exiger :

**Halte au massacre à Gaza !
Cessez-le-feu immédiat et définitif !**